

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE n°2023055
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT NUMEROTAGE DE RUE
LA ROUSSIÈRE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-28 ;

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958 ;

Vu la délibération n° D20230131_03 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la modification d'adressage sur La Roussière ;

Vu la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu le nom d'usage de la voie ;

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que les ces bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement de fibre optique ;

ARRÊTE

Article 1 : Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° de la voie	Libellé voie	Lieu-dit + Commue déléguée	Localité	Code postal	Code INSEE	N° de Parcelle
3	LA CHAUVINIÈRE	LA CHAUVINIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZM0124
1	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZM0048
2	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZN0153
3	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZM0056
4	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZN0073
6	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZN0151
8	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZN0149
10	ROUTE DU CHAMBLAC	LA HUBERDIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZN0144
1	ROUTE DU CHAMBLAC	LA MUSQUIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZL0035
2	ROUTE DU CHAMBLAC	LA MUSQUIÈRE LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZL0034
4	LE BOURG	LE BOURG LA ROUSSIÈRE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZI0258

2	ROUTE DE GISAY	LE BOURG LA ROUSSIERE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZM0116
2	LE PONT AUREY	LE PONT AUREY LA ROUSSIERE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZC0081
4	LE PONT AUREY	LE PONT AUREY LA ROUSSIERE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27270	27049	499ZC0035

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recourir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Commandant du centre de Secours,
- Le centre de tri postal,
- Les services impôts,
- Les propriétaires concernés par cette numérotation,
- Le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Mesnil-en-Ouche, le 06 avril 2023,

Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.